

REGLEMENT 2017 DU MEIDJO TELEMAR FESTIVAL COURSE

« LA CLASSIQUE D'EN HAUT »

1 CALENDRIER : La classique d'en haut aura lieu le 2 avril 2017 durant le « Meidjo télémark festival » qui aura lieu du 31 mars au 2 avril 2017 à la Grave.

2 PARTICIPATION : La course de ski en style télémark est ouverte à toutes personnes pratiquant le télémark de manière régulière, licenciées ou non. Les enfants seront admis à la course à partir de 9 ans. Ils devront avoir une autorisation parentale signée des parents ; il devra y figurer le nom de la personne accompagnatrice-responsable et un numéro de téléphone en cas d'urgence (la course sera adaptée aux enfants cf. ci-dessous). Tous les participants doivent justifier de leur aptitude médicale par la remise, lors de l'inscription, d'un certificat médical datant de moins de 3 mois attestant de l'aptitude physique à participer à cette compétition, compte tenu à la fois de l'altitude, du "terrain haute montagne" et de la longueur du parcours. Le certificat médical joint à la fiche d'inscription devra être établi, à la diligence et sous la responsabilité du participant, par un médecin exerçant dans l'un des pays de l'Union Européenne. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler, en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou à un tiers, ainsi qu'en cas de perte ou de vol des effets personnels. Chaque enfants, âgé de moins de 18 ans, devra être accompagné et sous la responsabilité d'un adulte capable de gérer l'enfant dans le domaine de hors piste. Il lui impute le choix de s'engager avec l'enfant dans le domaine hors-piste en tenant compte du niveau de l'enfant à charge et des conditions météorologiques.

3 ENGAGEMENT : Le prix de l'inscription est de 60 € TTC pour le weekend, et 20 € pour les enfants payable par chèque à l'ordre de association Meidjo. L'inscription se fait sur le site :www.meidjotelemark.com et ne sera validée qu'une fois payée. Le certificat médical, l'autorisation parentale, et le bulletin d'inscription dûment complétés et portant la mention «règlement et bulletin d'inscription Lus et approuvés» datés et signés par le concurrent, seront remis au moment de l'inscription. Ils seront conservés par l'organisation. Toute inscription incomplète, tout bulletin incomplet ou non signé et non accompagné du paiement de l'engagement ne pourra être pris en compte. Le nombre de concurrents admis à participer à l'épreuve est déterminé chaque année par le Comité d'Organisation. Les engagements seront clos sans préavis lorsque le nombre maximum de concurrents admis à participer sera atteint et au plus tard une semaine avant l'événement.

4 LES DOSSARDS : Ils seront remis dimanche de 8h à 10h devant le téléphérique, en échange du ticket « dossard » fourni dans le sac d'accueil. Le dossard vous sera remis après avoir effectué un test de fonctionnement de votre DVA.

5 REMONTEES MECANIQUES : Les concurrents se verront remettre un forfait de transport, strictement personnel, offert par la société d'exploitation des Téléphériques des Glaciers de la Meije, valable uniquement pour l'événement, lors de l'inscription.

6 DEPART : Le départ se fera toutes les 30 secondes. L'ordre de départ sera établi dans l'ordre d'inscription. Tout coureur devra OBLIGATOIREMENT être équipé de son DVA (détecteur de victime en avalanche).

7 PARCOURS : Cette course se déroulera sur la piste du glacier de la Girose ainsi que sur le site des Vallons de Chancel. Le départ est prévu au Dôme de la Lauze à 3550m d'altitude (en fonction des conditions en altitude), et l'arrivée à proximité du refuge de chancel 2500m d'altitude (possibilité d'arrivée anticipée à 3200m en fonction des conditions météorologiques). Arrivée pour les moins de 18 ans à 3200m avec un dénivelé d'environ 100m .

La course de type classique, s'effectuera comme suit :

- Le parcours sur la piste du glacier de la Girose s'effectuera en style télémark et comprendra un slalom géant, un tremplin, un "loom"(virage de 360°), et une partie ski de fond. Les changements de styles (télémark ou libre) seront signalés par un trait de couleur sur la neige.
- A 3200m, un ravitaillement vous attend pour reprendre des forces avant la partie hors piste. Il est fortement conseillé de faire une pause avant de continuer si vous vous sentez fatigué. Nous nous laissons le libre arbitre d'arrêter un concurrent trop faible pour continuer.
- La partie vallons de chancel se fera en style libre avec des passages obligatoires signalé par des drapeaux visibles de loin. Il est impératif aux concurrent de suivre ces passages obligatoires sous peine de disqualification. Pénalités et disqualification: le parcours en style imposé télémark sera jugé comme conformément à la réglementation FFS, écart entre les chaussures et passage de porte. Sera disqualifié tout coureur ne prenant pas une porte(géant) ou un passage obligatoire(style libre). Les pénalités seront d'une seconde et augmenteront le temps du coureur d'autant. Seuls les dangers importants, tels que les rétrécissements ou rochers situés dans l'axe des trajectoires , pourront être balisés ou signalés. Ce balisage, implanté en site de haute montagne, ne pourra être ni intégral, ni exhaustif.

8 RECONNAISSANCE : La reconnaissance du parcours hors piste est vivement conseillée lors du samedi. La reconnaissance , le dimanche matin, du slalom ainsi que du tremplin est obligatoire. Les coureurs devront porter leur dossard bien visible.

9 ETAT DU TERRAIN : Le terrain des vallons de chancel, soit sous 3200m, ne fera l'objet d'aucune préparation particulière, et sera livré aux concurrents dans les conditions imposées par la météo et l'état de la neige. L'attention des concurrents est tout particulièrement attirée sur le fait que le parcours, situé en hors piste et dans un domaine naturel de haute montagne, ne fait l'objet d'aucune sécurisation préalable contre les risques d'avalanches. En cas de risque d'avalanche anormal, le Comité de Course pourra décider, jusqu'au dernier moment ainsi que durant l'épreuve, d'annuler ou d'interrompre celle-ci pour raison de sécurité.

10 SÉCURITÉ: Un briefing "sécurité coureurs" aura lieu la veille de la course, présence obligatoire. Le port du casque homologué est obligatoire. Les secours sont organisés et mis en place sous la responsabilité du Comité de Course. Les secours en montagne, basés à Briançon, seront en alerte pour une intervention éventuelle en cas d'accident. Le déroulement de l'épreuve est subordonné à la capacité de l'hélicoptère de prendre l'air à tout moment. En raison du risque d'avalanche inhérent à la haute montagne, vous serez obligé d'évoluer avec votre DVA+pelle+sonde sur le domaine lors de ce week-end. EXCEPTIONNELLEMENT en raison du dispositif de sécurité mis en place vous pourrez participer à la course équipé uniquement de votre DVA.

11 ENVIRONNEMENT : Vous évoluez sur des terrains montagne et en altitude. Vous vous situez en partie, en zone d'adhésion et en zone centrale du Parc national des Écrins. Nous vous demandons de respecter ces espaces sauvages. Ne rien jeter au sol. Lors de vos reconnaissances nous vous demandons de respecter les autres usagers de ces mêmes espaces. Le port de la combinaison de course est fortement déconseillé.

12 SANCTIONS : Toute infraction aux règles précédemment citées ou tentative de fraude, de même que tout comportement contraire à l'esprit sportif, ou la tenue de propos incorrects envers le Comité d'Organisation, le Comité de Course ou l'un de ses membres, pourront entraîner la disqualification du ou des coureurs concernés, décidée par délibération du Comité d'Organisation, qui statuera souverainement et sans recours.

13 CHRONOMETRAGE : Un système de chronométrage professionnel est mis en œuvre. Cependant des erreurs peuvent subvenir. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de problème de chronométrage. Votre attention est tout particulièrement attirée sur le principe d'avoir à tout moment de la course et lors du passage de l'arrivée, une excellente lisibilité de votre dossard. Chaque concurrent devra impérativement montrer son dossard aux postes de contrôle hors piste et au passage de la ligne.

14 CLASSEMENT : Un classement individuel sera effectué. Il sera établi un classement "hommes", un classement "femmes" et un classement «enfants». Toute réclamation relative au classement devra être formulée par écrit, dans les 30 minutes après la publication ou la proclamation du classement, et remise au Comité d'Organisation. Le Comité d'Organisation statuera souverainement et sans recours sur chaque réclamation.

15 ASSURANCES : Le prix de l'inscription comprend une assurance qui vous couvrira uniquement lors de l'épreuve. Il revient pour chaque coureur de vérifier s'il est personnellement assuré pour participer à ce type d'épreuve.

16 ANNULATION : Le Comité de course ayant mandat du Comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement et de reporter ou d'annuler l'épreuve, notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques ou d'instabilité du manteau neigeux. En outre, l'épreuve ne pourra pas avoir lieu ou être interrompue si les conditions météorologiques ne permettent pas le décollage et l'intervention des secours hélicoptérés.

17 ARRET DE LA COURSE : Le Comité de Course ayant mandat du Comité d'Organisation se réserve le droit d'arrêter définitivement la course en cas de force majeure.

18 REMBOURSEMENT : Si l'épreuve ne peut avoir lieu pour l'une des raisons indiquées ci-dessus, ou en cas de force majeure, le prix des engagements ne sera pas remboursé. De même, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne pourra être demandée, quel qu'en soit le fondement juridique.

19 CONTESTATIONS : Toute contestation dirigée contre le Comité d'organisation, ou relative à

l'application du présent règlement, sera portée devant les juridictions françaises compétentes. Le présent règlement, de même que les engagements, sont expressément soumis au droit français, quel que soit la nationalité des participants et le lieu de souscription des engagements. La version française du présent règlement faisant foi.

20 PARTICULARITÉ : Le temps d'attente avant de prendre le départ peuvent être longs. Compte tenu de l'altitude, les températures peuvent être négatives même en Avril, sans compter le vent, pensez donc à être équipé pour le froid (surtout les enfants), et à vous organiser pour faire descendre vos équipements superflus lors de la course.